

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET
Françoise BESSONNEAU à Bernard AURISSET
Hervé LUCBERILH à Daniel LACRAMPE
Gérard ROSENTHAL à Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT à Dominique FOIX
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT

Excusés : Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Christophe GUERY

RAPPORT N° 161208-10-AID-

FONDS DE CONCOURS : CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES

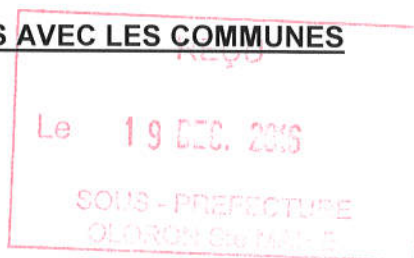
Mme MIRANDE expose :

1 – Commune de Lédeuix

Dans sa séance du 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune de Lédeuix qui concernait la réhabilitation de la salle multi-activités.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	389 681.36 €
Etat	116 904.30 €
Conseil Départemental	76 000.00
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	171 777.06 €



2 – Commune de Gurmençon

a) Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Gurmençon qui concernait l'embellissement d'un espace public.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	7 880.60 €
Fonds de concours CCPO	3 940.30 €
Part communale	3 940.30 €

b) Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Gurmençon qui concernait les travaux d'aménagement d'un local communal.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	12 872.12 €
Fonds de concours CCPO	6 436.06 €
Part communale	6 436.06 €

3 – Commune de Saucède

Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Saucède qui concernait la mise en accessibilité de la salle des fêtes.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	9 716.97 €
Fonds de concours CCPO	4 858.48 €
Part communale	4 858.49 €

4 – Commune d'Asasp Arros

a) Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Asasp-Arros qui concernait la construction d'un hangar communal.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	17 144.00 €
Fonds de concours CCPO	8 572.00 €
Part communale	8 572.00 €

b) Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Asasp-Arros qui concernait l'aménagement d'une cuisine pour la salle des fêtes.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	38 900.00 €
Etat	13 615.00 €
Fonds de concours CCPO	12 642.00 €
Part communale	12 643.00 €

5 – Commune de Moumour

Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Moumour qui concernait la construction d'une nouvelle école.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	800 183.48 €
Conseil Départemental	156 378.00
Etat	262 500.00
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	356 305.48 €

6 – Commune de Bidos

Dans sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune de Bidos qui concernait la reconstruction de deux aires collectives de jeux.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	70 000.00 €
Etat	15 974.34 €
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	29 025.66 €

7 – Commune d'Estos

a) Dans sa séance du 4 mars 2014, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2014 (*précédente mandature*), le projet de la commune d'Estos qui concernait les travaux d'accessibilité et de sécurité incendie à la Mairie.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	138 100.00 €
Conseil Départemental	13 000.00 €
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	100 100.00 €

b) Dans sa séance du 7 avril 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Estos qui concernait la construction d'un fronton.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	84 100.00 €
Etat	16 820.00 €
Conseil Départemental	8 712.73 €
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	33 567.27 €

8 – Commune de Herrère

Dans sa séance du 7 avril 2016, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2016, le projet de la commune d'Herrère qui concernait les travaux de construction d'une école.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	410 000.00 €
Etat	92 820.00 €
Conseil Départemental	66 000.00 €
Réserve Parlementaire	7 000.00 €
Fonds de concours CCPO	25 000.00 €
Part communale	219 180.00 €

9 – Commune d'Oloron Sainte Marie

Dans sa séance du 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Oloron Sainte Marie qui concernait l'aménagement de l'hôtel de ville.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	87 799.00 €
Etat	30 729.65 €
Conseil Départemental	17 559.80 €
Fonds de concours CCPO	9 000.00 €
Part communale	30 509.55 €

Ces dossiers étant complets, les conventions peuvent être signées avec les communes.

Les crédits nécessaires sont disponibles au Budget.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOpte** les états financiers définitifs des travaux réalisés par les communes bénéficiaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution des fonds de concours avec ces communes et à débloquer les fonds.
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 08 décembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 19.12.16

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

Le 19 DEC. 2016

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE